



Résumé non technique des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du Marensin

- . zone protection spéciale du Courant d'Huchet (FR7210031)
- . zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan (FR7200718)
- . zones humides de l'étang de Léon (FR7200716)
- . zones humides d'arrière dune du Marensin (FR7200717)
- . zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (FR7200715)

● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive "Habitats-Faune-Flore" de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale
- la Directive "Oiseaux" qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Les DOCOBs des sites du Marensin sont téléchargeables sur barthesmidouzemarensin.n2000.fr.

● Les sites du Marensin



Etang de Soustons

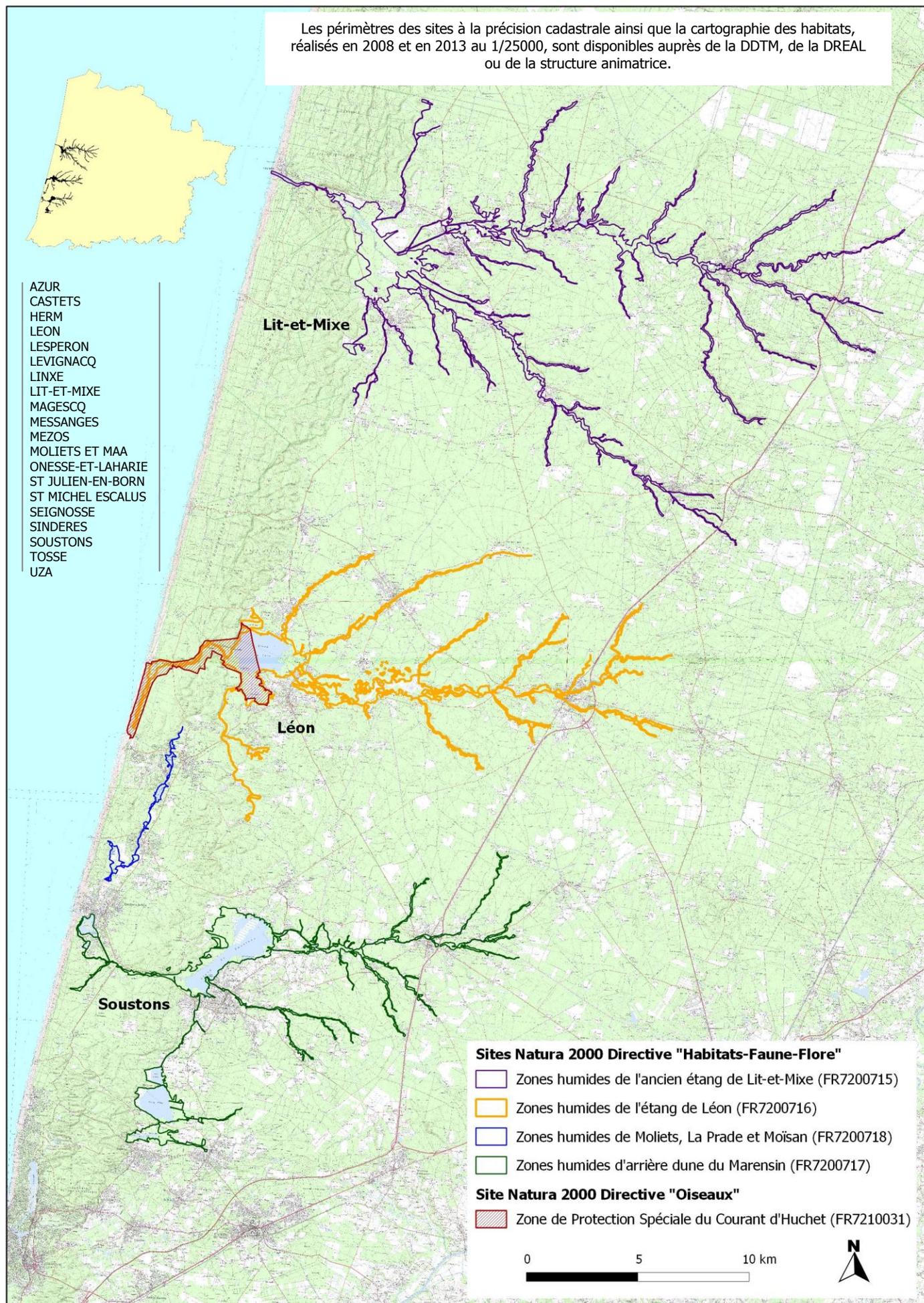
Situés au plus près du littoral atlantique dans le massif forestier des Landes de Gascogne, ces sites sont caractérisés par une succession de milieux naturels imbriqués qui procurent au territoire son identité paysagère et socioculturelle. Connectés directement à l'océan par les courants, les étangs littoraux, associés à divers types de zones humides (marais, boisements humides, tourbières ...), sont au cœur de cette mosaïque paysagère.

Les forêts de feuillus constituent de véritables corridors écologiques sous la forme de forêts-galeries au-dessus des cours d'eau. Au sein de cette diversité de milieux, plusieurs espèces floristiques et faunistiques rares trouvent un habitat favorable.

Enfin ces milieux naturels accueillent des activités traditionnelles, telles que la chasse et la pêche, et sont le lieu de développement d'activités économiques, sylvicoles, agricoles et touristiques.

● La carte des sites

Les périmètres des sites à la précision cadastrale ainsi que la cartographie des habitats, réalisés en 2008 et en 2013 au 1/25000, sont disponibles auprès de la DDTM, de la DREAL ou de la structure animatrice.



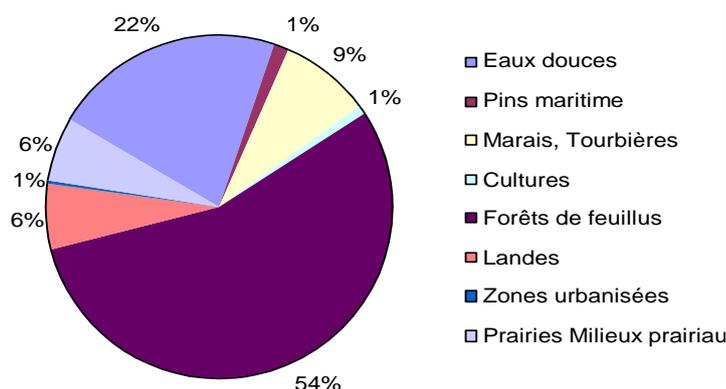
● Des milieux naturels et des espèces remarquables

La partie amont des sites est composée d'un réseau hydrographique peu dense, entaillant le plateau landais dominé par la forêt de production du Pin maritime et formant de petites vallées encaissées. Les cours d'eau sablonneux accueillent de très nombreux herbiers aquatiques favorables à la faune piscicole et sont accompagnés d'une forêt-galerie composée d'aulnes et de Chênes pédonculés laissant place sur les versants des vallées à des chênaies à Chêne tauzin. Les forêts de feuillus, favorables aux chauves-souris et aux oiseaux comme l'Aigle botté ou le Blongios nain, représentent 2 870 ha soit plus de 50 % de la surface d'habitats naturels.



Étang plat

Grands types de milieux



Les zones où le fond de vallée s'élargit permettent aux landes humides à Bruyère à quatre angles, typiques de la région, de s'exprimer. Ces différents habitats accueillent de très nombreuses espèces : libellules, papillons, anguilles, lamproies, loutres et visons d'Europe...

En arrière du cordon dunaire, la topographie générale s'aplanit, créant de vastes étangs ou zones humides prenant la forme de boisements marécageux d'aulnes ou de saules, de tourbières et de marais flottants. Associés aux milieux ouverts tels que prairies, pelouses et landes sèches, ces zones d'arrière dune participent largement à la diversification

La partie aval des sites de Lit-et-Mixe et de l'étang de Léon est cantonnée aux courants rejoignant l'océan et à leur ripisylve. On y voit apparaître quelques habitats côtiers typiques.

● L'homme et son environnement

Ces sites sont le lieu d'activités socio-économiques et traditionnelles variées. Agriculture, sylviculture, pisciculture, chasse, pêche,... partagent le paysage économique et social avec le tourisme et les activités de loisirs de plein air. L'ensemble de ces activités sont interdépendantes avec les milieux naturels et peuvent être à la fois garantes du bon état de conservation et source de dégradation des habitats et des espèces.

Cet équilibre entre développement local et préservation de la biodiversité s'exprime au travers des politiques publiques et notamment les plans locaux d'urbanisme. Les communes de ces territoires ont un attachement particulier au complexe naturel que forment, au milieu de la pinède, les réseaux hydrographiques, les étangs, les zones humides et les milieux associés. Cet ensemble paysager est également un produit d'appel important pour le tourisme qui dépend donc de la conservation des milieux.



Prairie pâturée sur Mézos

La sylviculture est, après le tourisme, l'activité économique majeure mais les sites Natura 2000 présentent peu de forêts de production dans leurs périmètres. Les grands espaces culturels sont également en dehors de l'enveloppe du site mais des réflexions sont à mener sur la lutte contre l'ensablement des cours d'eau. L'agriculture va surtout avoir un rôle important pour l'entretien des milieux ouverts.

Les activités de loisirs de plein air, liées à la qualité du paysage, et les activités traditionnelles, chasse et pêche, dépendantes de la présence des espèces cibles, sont subordonnées au bon état de conservation des habitats.

● Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore". Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants à l'échelle de l'Union Européenne :

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte,
- constituant des exemples remarquables et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Les sites du Marenais hébergent **24 habitats d'intérêt communautaire**.

Végétations aquatiques, palustres et amphibies



Herbiers aquatiques

Ces habitats se succèdent en fonction des régimes d'inondation et de leur éloignement au milieu aquatique. Les **herbiers aquatiques** présents dans les eaux stagnantes (plans d'eau, lagunes) et les eaux courantes ont une importance fondamentale pour la reproduction et le développement des poissons et des insectes.

Les **végétations « ceinture »** présentes en bordure de ces milieux vont des plus rases - gazons - au plus hautes - roselières et végétations de hautes herbes.



Lande

Les milieux ouverts

Les **landes humides** à bruyère à quatre angles et les **landes sèches** à bruyère cendrée et ajonc nain sont deux habitats d'intérêt communautaire, comme les prairies humides et semi-naturelles dominées par la Molinie bleue.

Les **mégaphorbiaies**, communautés à hautes herbes se développant sur les zones prairiales en déprise ou en lisière de bois, parsèment aussi le site.

On trouve localement sur le site de Lit-et-Mixe des **pelouses** dominées par des graminées de type nard raide.



Pelouse acidiphile

Les zones tourbeuses

Les différents sites du Marenais accueillent de nombreuses zones tourbeuses d'intérêt patrimonial majeur : de la véritable **tourbière active** caractérisée par l'accumulation de sphaignes, aux **dépressions sur substrats tourbeux** abritant les plantes carnivores Droséras, les **marais à marisque** ou encore ces étonnants marais flottants appelés **tremblants**.

Les habitats dunaires

Autour du cordon dunaire se développent des habitats particuliers : les **végétations herbacées** à chiendent et liseron des sables, les **roselières et cariçaias** dunaires, les **dunes boisées** de Pin maritime et Chêne liège, et les **fourrés** de tamaris.

Les boisements

Les **forêts alluviales** dominées par l'aulne et les vieilles **chênaies à Molinie** sont des boisements humides situés sur des stations périodiquement inondées, à l'affleurement de la nappe ou en bordure de cours d'eau.

A l'inverse, les **chênaies à chênes Tausin** sont des boisements plus secs installés sur le versant des vallées sillonnant le plateau landais.

Habitats d'intérêt communautaire	
2110 Végétation herbacée vivace des dunes mobiles	■
2180 Dunes boisées	■
2190 Roselières et cariçaias dunaires	■
92D0 Galeries riveraines à tamaris	■
3110 Gazons amphibies vivaces des eaux stagnantes	■
3130 Gazons amphibies annuels des eaux stagnantes	■
3140 Herbiers amphibies à characées	■
3150 Herbiers aquatiques des eaux dormantes	■
3160 Herbiers aquatiques à millepertuis et potamot	■
3260 Herbiers vivaces des eaux courantes	■
3270 Végétations annuelles des sédiments alluviaux	■
4020* Landes humides	■
4030 Landes sèches	■
6230* Pelouses acidiphiles	■
6410 Prairies humides à molinie	■
6430 Communautés à hautes herbes (mégaphorbiaies)	■
7110* Tourbières hautes actives	■
7120 Tourbières hautes dégradées	■
7140 Tourbières de transition et tremblants	■
7150 Dépressions sur substrat tourbeux	■
7210* Marais calcaires à marisque	■
9190 Chênaie pédonculée à molinie	■
91E0* Aulnaies alluviales	■
9230 Chênaies à Chêne tauzin	■
Enjeu	■ Très Faible ■ Faible ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur



Drosera intermedia



Fourré de tamaris



Aulnaie alluviale

● Les espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore".

Sur les sites du Marensin, **30 espèces d'intérêt communautaire** ont été identifiées dont 15 oiseaux.

Les poissons

Trois espèces de lamproie sont connues dans les sites. La **Lamproie de Planer** affectionne les petits cours d'eau à fond sableux, les **lamproies fluviatile et marine**, poissons migrateurs aujourd'hui rares, viennent s'y reproduire.

Les reptiles

Le seul reptile d'intérêt communautaire est la tortue **Cistude d'Europe**. Elle est présente dans certains plans d'eau (lagunes, étangs, tonnes de chasse...) et cours d'eau où elle se nourrit essentiellement d'insectes aquatiques. Elle pond ses œufs dans les prairies proches et hiberne dans les vases des fossés et des boisements marécageux.

Les insectes

Quatre insectes d'intérêt communautaire sont présents dont deux libellules. L'**Agrion de Mercure** se reproduit dans les petits cours d'eau ouverts alors que la **Cordulie à corps fin** fréquente les boisements et lisières bordant les grandes rivières calmes et les plans d'eau.

Les deux espèces de papillons, **Damier de la succise** et **Fadet des laïches**, fréquentent les milieux humides de type prairie à molinie, lande à bruyère à quatre angles et zone tourbeuse.

Le **Lucane cerf-volant**, insecte du bois, est également présent.

Les mammifères

Le **Vison d'Europe**, très rare et fortement menacé, fréquente les milieux humides (marais, aulnais, fossés et petits ruisseaux...). La **Loutre d'Europe**, espèce inféodée aux milieux aquatiques - rivières, marais, étangs - semble apprécier particulièrement les cours d'eau larges et bordés de boisements assurant ressource alimentaire et tranquillité.

Diverses espèces de chauves-souris telles que le **petit et le grand Rhinolophe** et la **Barbastelle d'Europe** occupent également les boisements et corridors feuillus du Marensin.

Les plantes

Une seule plante d'intérêt communautaire est connue sur les sites : le **Flûteau nageant**. C'est une espèce aquatique ou amphibie, capable de supporter des variations importantes du niveau de l'eau et une exondation temporaire. Il a été retrouvé de façon abondante sur des cours d'eau et des étangs.

Les oiseaux

Le territoire du Marensin accueille diverses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Oiseaux nicheurs	A022 Blongios nain - A029 Héron pourpré - A073 Milan noir A080 Circaète Jean-le-Blanc - A092 Aigle botté A138 Gravelot à collier interrompu A255 Pipit rousseline - A338 Pie-grièche écorcheur
Oiseaux en halte migratoire	A034 Spatule blanche - A094 Balbuzard pêcheur A294 Phragmite aquatique
Oiseaux en hivernage	A027 Grande aigrette - A021 Butor étoilé - A176 Mouette mélanocéphale A075 Pygargue à queue blanche

Et aussi des espèces patrimoniales : l'anguille, le brochet, la Fauvette pitchou, le Campagnol amphibie, la grande Noctule, le Léopard vivipare, la Lobélie de Dortmann, l'Hibiscus des marais...

Espèces d'intérêt communautaire	
1041 Cordulie à corps fin	■
1044 Agrion de Mercure	■
1065 Damier de la succise	■
1071 Fadet des laïches	■
1083 Lucane cerf-volant	■
1095 Lamproie marine	■
1096 Lamproie de Planer	■
1099 Lamproie fluviatile	■
1220 Cistude d'Europe	■
1303 Petit rhinolophe	■
1304 Grand rhinolophe	■
1308 Barbastelle d'Europe	■
1355 Loutre d'Europe	■
1356* Vison d'Europe	■
1831 Flûteau nageant	■

Enjeu	■ Très Faible	■ Faible
■ Moyen	■ Fort	■ Majeur



● Les activités socio-économiques du Marenais

Agriculture

- Peu de parcelles agricoles dans le périmètre du site
- Déclin de l'élevage

Sylviculture

- Boisements riverains peu exploités, bois de chauffage essentiellement
- Pin maritime sous forme de futaie pure en bordure du site

Aquaculture

- Plusieurs piscicultures sur l'ensemble du réseau hydrographique
- Activité interdépendante de la qualité de l'eau et de la gestion des cours d'eau

Activités récréatives

- Chasse traditionnelle du gibier d'eau à la tonne et chasse à l'alouette aux pantons
- Pêche de loisir sur les courants côtiers, les étangs et les cours d'eau
- Loisirs de plein air : randonnée pédestre et équestre, pratique du VTT et de loisirs nautiques (canoë, paddle, voile...)

Activités récréatives

- Forte saisonnalité de la fréquentation
- Etangs et milieux associés, écrin de nature valorisant le territoire



Partie de pêche à Soustons



Ouvrage hydraulique sur Uza



Pisciculture de Saint-Julien-en-Born

● Des enjeux du site aux actions concrètes

Les sites Natura 2000 du Marenais, territoire utilisé par différents acteurs, présentent de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Le diagnostic de leur état de conservation ainsi que l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité ont permis de définir les objectifs propres au site (tableau ci-après).

Les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont définies dans l'esprit de concilier l'état de conservation des habitats et des espèces avec les activités socio-économiques du secteur. On parle alors de prescriptions de gestion, qui sont des propositions faites aux propriétaires, gestionnaires, et usagers, concernant l'exercice de leurs activités sur le site.

Elles prennent la forme de **contrats agricoles dits « MAEC »** (Mesures Agri-Environnementales Climatiques) **et de contrats forestiers ou non agricoles dits « Natura 2000 »**.

La rémunération constitue la contrepartie d'engagements **volontaires** assumés par le propriétaire ou le gestionnaire.

Exemples de contrats Natura 2000 :

- gestion des prairies par fauche ou pâturage
- ouverture de parcelles embroussaillées
- entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Une charte de bonnes pratiques favorise la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de "faire reconnaître" la gestion qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale ou être spécifiques et ciblés pour un type de milieu naturel ou une activité.

Exemples d'engagements

• Pour les boisements feuillus et ripisylves

Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 m de la berge sauf dans le cas de travaux d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau réalisés par les collectivités. Traverser uniquement les cours d'eau aux endroits aménagés pour le passage d'engins.

• Pour les milieux ouverts et tourbeux

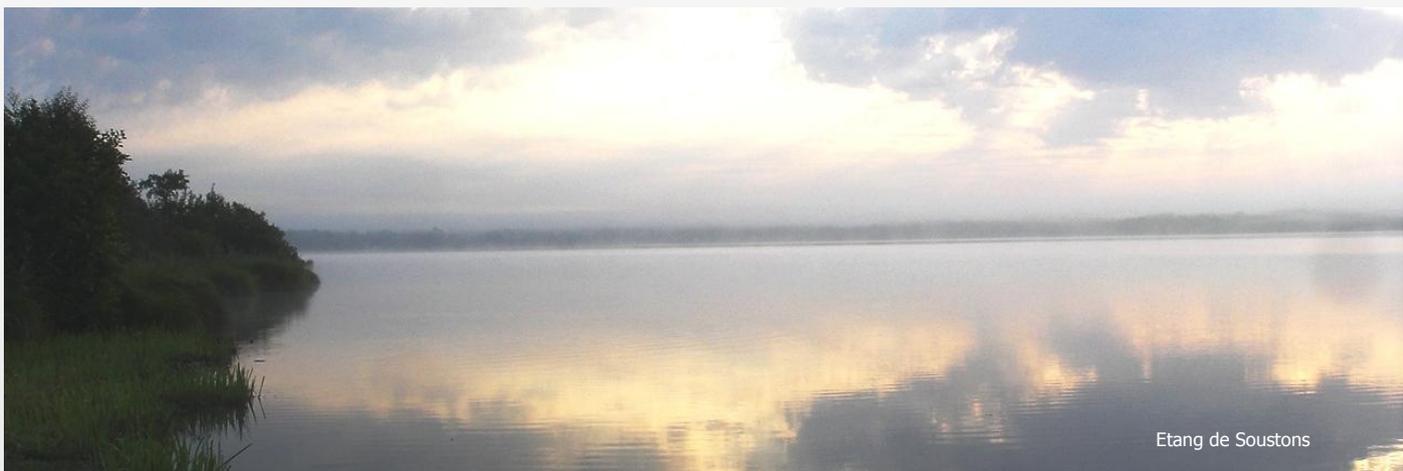
Préserver les caractéristiques des milieux ouverts par absence de destruction du couvert végétal, de boisement volontaire, de drainage supplémentaire ou de mise en culture. Sont exclus à ce titre le labour, le retournement, le désherbage chimique, les sur-semis et le réensemencement.

• Pour les cours d'eau

Conserver lorsqu'ils existent les embâcles dans le lit du cours d'eau dès lors qu'ils ne présentent pas de danger pour les ouvrages d'art ou les zones habitées.

● Les enjeux du site

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Espèces concernées	Habitats concernés
Conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	Conserver la nature et la naturalité du milieu	Toutes les espèces : Libellules Papillons Lucane cerf-volant Poissons Cistude d'Europe Chiroptères Loutre d'Europe Vison d'Europe Fluteau nageant	Tous les habitats : végétations aquatiques, palustres et amphibies, milieux ouverts, zones tourbeuses, habitats dunaires, boisements
	Lutter contre les espèces exogènes végétales		
	Conserver les milieux forestiers et ripisylves		
	Maintenir les milieux ouverts		
Conserver ou restaurer des conditions hydrauliques et une qualité d'eau optimales	Conserver le fonctionnement hydraulique (ouvrages, réseaux de fossés en amont...)	Libellules Papillons Poissons Cistude d'Europe Loutre d'Europe Vison d'Europe Fluteau nageant	Tous les habitats : végétations aquatiques, palustres et amphibies, milieux ouverts, zones tourbeuses, habitats dunaires, boisements
	Conserver ou restaurer les niveaux d'eau et l'hydromorphie du sol		
	Limiter l'ensablement Identifier les causes d'accélération anthropiques de l'eutrophisation et les supprimer ou les réduire		
	Identifier les sources de pollutions ponctuelles et chroniques		
Conserver ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Lutter contre les espèces exogènes animales et végétales	Toutes les espèces : Libellules Papillons Lucane cerf-volant Poissons Cistude d'Europe Chiroptères Loutre d'Europe Vison d'Europe Fluteau nageant	Tous les habitats : végétations aquatiques, palustres et amphibies, milieux ouverts, zones tourbeuses, habitats dunaires, boisements
	Limiter les risques de mortalité directe Restaurer les continuités écologiques		
	Conserver la mosaïque de milieux favorables		



Etang de Soustons



Plaine d'Uza

● Le Comité de Pilotage

Organe de concertation et de suivi des sites Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre des DOCOBs. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

● La structure animatrice

Suite à l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits des sites et les aide à monter les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion des chartes des sites et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour des DOCOBs par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.



Loutre d'Europe (L. Khun)

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et les sites des zones humides du Marensin et la zone de protection spéciale du courant d'Huchet, les services concernés sont disponibles :

Landes Nature

cité galliane BP 279
40005 Mont de Marsan cedex
tél 05 58 85 44 21 fax 05 58 85 45 31
portable 06 40 60 18 66
courriel : marine.hediard@landes.chambagri.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes Service Nature et Forêt

351 bd St-Médard 40012 Mont de Marsan cedex
tél 05 58 51 30 00
courriel : gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr

DREAL Aquitaine - SPREB

Division milieux naturels et paysage
citée administrative - rue Jules Ferry - boîte 55
33090 Bordeaux cedex
tél 05 56 93 32 40
courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Le portail Natura 2000

www.developpement-durable.gouv.fr
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

**Tous les documents sont
téléchargeables sur le site
barthesmidouzemarensin.n2000.fr**

Edition décembre 2015
Crédit photos Landes Nature
Conception Céline Louloum

